



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant l'envoi d'agents de police belges en France dans le cadre du championnat
d'Europe de Football.
- déposée le 17 mai 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de l'organisation du futur championnat d'Europe de Football qui débutera le 10 juin prochain, la France, pays organisateur, a réclamé un soutien policier de chaque pays participant à la compétition, afin d'assurer une sécurité optimale lors de cet événement.

La Belgique aurait répondu favorablement à cette demande et projette à cet égard d'y envoyer huit agents spécialisés et formé au monde du football, qui seront notamment chargé d'encadrer les fans belges au moins aussi longtemps que les Diables rouges seront dans la compétition.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Combien d'agents spécialisés en football comptent actuellement parmi nos effectifs policiers ? Envisagez-vous à cet égard de constituer une force de réserve supplémentaire à envoyer, le cas échéant, en renfort durant le déroulement de la compétition ?
- Pouvez-vous m'informer plus en détail du mandat dont disposeront les agents belges déployés en France ? Quelle sera leur marge de manœuvre en cas d'intervention nécessaire ? Bénéficieront-ils en conséquence d'un équipement et d'un armement à même de répondre à l'ensemble des risques et menaces potentielles qui pèsent sur de tels événements ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Jan Jambon, ministre: Pour répondre à votre première question, depuis 2004, près de 900 policiers ont reçu une formation spécifique, axée sur la fonction de *spotter* à l'occasion de matchs de football. La contribution du *spotter* consiste à collecter toutes les informations pertinentes relatives aux groupes cibles de supporters, à les transmettre rapidement au responsable du service d'ordre et à assurer une présence visible sur le terrain de façon à pouvoir prévenir, limiter ou faire cesser les incidents.

Le nombre de policiers actifs dans ce domaine fluctue évidemment en fonction des changements d'affectation et des départs à la retraite, mais chaque police locale ayant à gérer des matchs de football dans la principale catégorie nationale dispose d'un pool suffisant de *spotters*.

Je n'envisage pas de constituer une réserve complémentaire de *spotters* dans le cadre d'une mission en France, mais mes services analyseront, le cas échéant, toute demande supplémentaire des autorités françaises afin d'y apporter une réponse adéquate.

J'en viens à votre deuxième question: conformément aux modalités d'engagement souhaitées par les autorités françaises, nos policiers apporteront une aide à la décision aux autorités territorialement compétentes ainsi qu'une assistance dans la gestion des supporters belges présents. Dépourvus de pouvoir coercitif, les policiers devront interagir avec les supporters et communiquer avec eux. Ils favoriseront l'accueil et l'assistance du public dans leur langue nationale. Ils devront également avoir la capacité d'alerter les autorités locales de la présence de supporters à risque et être en mesure de les identifier.

Ne disposant d'aucune prérogative judiciaire, ils apporteront néanmoins une aide technique aux enquêteurs en cas d'interpellation de fauteurs de troubles. Leur marge de manœuvre sera donc principalement limitée à la communication avec les supporters. Si un autre type d'intervention devait être envisagé, ces policiers s'effaceraient au profit de leurs collègues français. Leur équipement et leur armement sont par conséquent en adéquation avec la mission à remplir.

Les policiers belges seront en outre en permanence accompagnés de policiers français de la division nationale de lutte contre le hooliganisme, qui prendront toutes les dispositions utiles afin d'assurer leur sécurité à l'occasion de leur engagement opérationnel.

Katrin Jadin (MR): Merci, monsieur le ministre, pour ces informations très complètes à nouveau. C'est très important et cela nous éclaire sur une partie de l'organisation de la sécurité autour de ces événements. J'entends bien que nos forces seront présentes en collaboration simultanée avec les forces de l'ordre françaises; cela a évidemment son sens; j'espère que ce sera une bonne compétition.

Jan Jambon, ministre: Je l'espère aussi.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.